



AVIS D'EXAMEN

Post-enquêtes qualitatives associées à l'enquête nationale sur les ressources des jeunes
« ENRJ 2014 »

Services producteurs : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes et Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages de l'Insee

Opportunité : avis favorable émis le 14 mai 2013 par la commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 18 novembre 2015 (commission Ménages)

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) a pour premier objectif de décrire le plus finement possible les différentes ressources des jeunes adultes enquêtés : celles émanant d'activités rémunérées, celles correspondant à des transferts sociaux et celles provenant des transferts monétaires ou en nature reçus des parents ou d'autres ménages. L'enquête auprès des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans permet notamment de préciser la nature et l'évaluation des ressources à prendre en compte dans la définition du niveau de vie de cette tranche d'âge. La collecte a eu lieu d'octobre à décembre 2014.

Les post-enquêtes qualitatives qui lui sont associées ont pour but d'approfondir qualitativement certains questionnements relatifs à la thématique de l'enquête. Ces analyses seront réalisées auprès des jeunes adultes, ainsi que de leurs parents, qui ont répondu à l'enquête « ENRJ » de 2014 et qui ont accepté le principe d'un entretien complémentaire avec des chercheurs. Les post-enquêtes prennent deux modalités distinctes :

Une post-enquête dite « interne », portée par le bureau de la jeunesse et de la famille de la Drees, s'intéresse *aux logiques d'entraide familiale*. L'objectif premier de cette enquête est de mieux cerner les normes d'entraide familiale, et de les expliquer pour - à plus long terme - améliorer les questionnaires des enquêtes statistiques portant sur l'entraide familiale. A travers cette réinterrogation, il devrait notamment être possible de mieux cerner les profils des parents « aidant beaucoup » et « aidant peu », indépendamment de leurs capacités financières à aider, et de comprendre leurs logiques d'aides au-delà des seuls arguments de convenance. Les entretiens seront réalisés entre avril et septembre 2016.

Des post-enquêtes menées par des équipes de recherche externes, financées par la Drees. Au total, 8 projets de recherche ont été reçus par la Drees, dont trois ont été sélectionnés s'intéressant à différents axes de l'appel à projets :

Le premier projet de recherche porte sur *les étudiants et leur famille face à l'exercice d'activités rémunérées en cours d'études* (ETUFACT). Ce projet s'inscrit pleinement dans l'axe 3.3 « Les jeunes et le travail » de l'appel à projets et a pour objectif d'apporter également une contribution aux autres axes, notamment l'axe 3.5 « Mobilités sociales, trajectoires et parcours des jeunes » et l'axe 3.2 « Un prêt pour un rendu ? La circulation des aides dans la parentèle ». Saisir finement le rapport au travail des étudiants implique en effet d'analyser conjointement les diverses ressources dont ils disposent, les modalités concrètes des activités rémunérées qu'ils peuvent exercer et la place et le sens qu'ils accordent à ces activités. Mais

.../...

au-delà de l'intérêt porté à cette activité il faut également étudier les pratiques de consommation et les modes de vie de ces jeunes, leurs rapports aux études, leurs aspirations sociales, professionnelles et familiales, leurs parcours individuels et les trajectoires des membres de leur famille d'origine, ainsi que les systèmes d'attentes réciproques et d'obligations morales qui lient parents et enfants.

Les entretiens seront réalisés de mai à octobre 2016.

Le deuxième projet de recherche porte sur *la réversibilité et l'irréversibilité dans les trajectoires de décohabitation des jeunes adultes* (REVERSEJ). Le projet s'intéresse aux trajectoires résidentielles des jeunes adultes et leurs modes de cohabitation au quotidien, en explorant les allers-retours entre domicile parental et logement indépendant. Il s'inscrit totalement dans l'axe 3.4 de l'appel à projets et cherche notamment à explorer l'incidence de la mise à disposition de ressources en nature, à travers l'hébergement, sur les transitions à l'âge adulte. Il entend également appréhender les éventuelles logiques de circulation des aides dans la parentèle notamment à la suite d'expérience de re-cohabitation. Enfin, il souhaite observer les formes de vulnérabilité sociales consécutives à la structuration des politiques d'insertion et solidarité publique en direction des moins de 25 ans quand les jeunes bénéficient ou non de cette aide en nature que constitue la possible re-cohabitation.

Les entretiens seront réalisés de juin à octobre 2016.

Le troisième projet de recherche porte sur *les ressources des jeunes femmes en milieu rural* (RURELLES). Le projet entre plus spécifiquement dans les axes prioritaires 3.2 et 3.5 de l'appel, ainsi que dans l'axe 3.4 « Le logement des jeunes : trajectoires résidentielles et modes de cohabitation au quotidien ». En ciblant cette population, le projet se propose de saisir les différentes ressources qu'elles reçoivent, qu'elles mobilisent ou qu'elles transmettent d'une part. D'autre part, le projet vise à mettre en évidence les modalités d'accès à l'indépendance de ces jeunes femmes, en cherchant à révéler les marges de négociation, les sphères d'autonomie, les lieux propres et les activités spécifiques qu'elles développent.

Les entretiens seront réalisés d'avril à octobre 2016.

~~~~~

### **En préambule, le Comité du label rappelle le statut de l'examen des post-enquêtes**

Les modalités d'examen des post-enquêtes par le Comité du label de la statistique publique sont décrites dans la note du 25 octobre 2013, qui précise les points que le Comité doit vérifier, notamment les finalités des post-enquêtes, leurs modalités de réalisation, les délais de réalisation et la publicité de l'appel aux chercheurs.

Par ailleurs, le Comité rappelle au service les documents à produire ou les étapes de la procédure :

- la déclaration à la Cnil ;
- l'information auprès du Cnis ;
- le passage des prestataires devant le Comité du secret ;
- les conventions avec les chercheurs et les différents acteurs de l'opération.

Il est rappelé d'une manière générale, pour la qualité des opérations de post-enquêtes, que celles-ci doivent être réalisées dans les meilleurs délais : par suite, les formalités ci-dessus doivent être accomplies sans retard.

### **Remarques générales**

Le Comité du label souligne que l'organisation de ces post-enquêtes a été réalisée selon les modalités souhaitées.

Il salue également la qualité du travail de sélection préalable des projets de recherche par la Drees, la définition de l'allocation des fiches adresses entre les différents projets de recherche, ainsi que la pertinence des éléments scientifiques présentés pour chacun des projets.

Enfin, le Comité souligne la rigueur de ce processus et les qualités scientifiques de l'ensemble des équipes qui ont présenté des projets.

## **Le Comité du label émet les recommandations importantes suivantes :**

Le Comité du label juge important de pouvoir disposer du projet de convention tripartite et des grilles d'entretien sur chacune des post-enquêtes. Il prend note des éléments déjà fournis par le service, dans le cadre des réponses au rapport d'expertise, mais souhaite disposer des documents définitifs dès qu'ils seront disponibles.

### **Convention et aspects juridiques**

Le Comité souhaitera être destinataire de la convention tripartite dans sa version finalisée, telle qu'elle sera élaborée après consultation des deux unités juridiques, de l'Insee et de la Drees.

Néanmoins, le Comité du label rappelle que les conventions avec les chercheurs devront rappeler de manière claire l'ensemble des droits et obligations de chacun, en particulier les délais de conservation des différents matériaux, la responsabilité de l'anonymisation de la transcription des entretiens réalisés, les transmissions des données issues de ces entretiens, leur archivage et leur publicité.

Ainsi, sous réserve que les contraintes juridiques le permettent, les points suivants devront être précisés dans la convention :

- Les droits de propriété et d'usage des différents matériaux issus de ces post-enquêtes, à la fois dans le souci de préserver la qualité de l'opération, de motiver l'intérêt des chercheurs et de protéger leurs droits, d'assurer la satisfaction des besoins de l'administration, mais aussi d'assortir ces droits de propriété ou d'usage des clauses habituelles de publicité, notamment :

- la mise à disposition à la banque de données qualitative du Centre Quételet des entretiens retranscrits (éventuellement partiellement) et anonymisés, assortis d'éventuelles clauses d'embargo pour permettre aux chercheurs une libre disposition des données dans une période limitée ;
- la livraison à la maîtrise d'ouvrage des produits bruts issus de ces entretiens par les équipes de recherche.

- Dans la mesure où les post-enquêtes entraînent une réutilisation de fiches-adresses fournies par l'Insee, le service devra adresser une lettre au directeur général de l'Insee pour expliquer les modalités d'utilisation de ces FA.

### **Lettres-avis**

Le Comité du label rappelle qu'il faut éviter une formulation trop abstraite ou technocratique ; l'idée est de bien souligner auprès des enquêtés l'objet de la post-enquête, et ce dans un langage simple et incitatif ; voir notamment page 19 (1<sup>er</sup> paragraphe) et page 36 (3<sup>ème</sup> paragraphe).

Les références relatives à l'enquête-mère (numéro de visa...) doivent être positionnées en bas de page.

### **Questionnement : le guide d'entretien**

Le Comité du label rappelle que ces guides d'entretien sont tout à fait essentiels pour plusieurs raisons :

- calibrer les durées d'entretien, compte tenu de la richesse et de la variété des thèmes retenus ;
- assurer une homogénéité, autant que faire se peut, entre les intervieweurs, dans la mesure où plusieurs chercheurs peuvent être amenés à réaliser des interviews sur un même thème ;
- éviter des incomparabilités liées au fait que certains thèmes seraient plus exploités dans certains entretiens et moins par d'autres.

Par ailleurs, le Comité du label souhaite que le guide d'entretien puisse être formalisé dans certaines de ses parties où il est possible de le faire, notamment sur des questions techniques telles que les calendriers rétrospectifs d'activité ou d'emploi.

Le Comité juge nécessaire la réalisation de tests afin de vérifier la pertinence et la quantification des différentes thématiques. Pour ce faire, il estime préférable que ces tests soient réalisés auprès d'échantillons de personnes distinctes (Focus group) des échantillons qui sont fournis dans le cadre de la réalisation des post-enquêtes ; par exemple, des personnes proches des équipes de recherche et, si possible, dans des situations qui seraient comparables à celles des échantillons qui seront ensuite effectivement utilisés. L'objectif est d'éviter que les premiers entretiens ne servent de modalités d'ajustement avant d'obtenir des entretiens plus stabilisés.

### **Cnil**

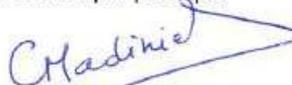
Les remarques formulées par la Cnil ont été adressées au service.

Le Comité précise que l'autorisation de la Cnil donnée pour l'enquête principale (dont la collecte a eu lieu d'octobre à décembre 2014) peut couvrir la réalisation de ces post-enquêtes.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable aux quatre post-enquêtes associées à l'enquête « ENRJ » (2014).**

|                                                       |
|-------------------------------------------------------|
| <b>Cet avis d'examen est valide pour l'année 2016</b> |
|-------------------------------------------------------|

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Chantal MADINIER